

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)
Charles Rioux, conseiller (19 h)
Mme Suzanne Gagnon, conseillère
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

M. Réal Fortin, maire souhaite la bienvenue au nouveau conseiller Charles Rioux, première séance publique.

2023-04-099

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Congédiement employé numéro 32-0003
- ✓ Embauche de M. Alain Turcotte à titre d'inspecteur municipal
- ✓ Camp de jour 2023 : 3 800 \$
- ✓ Organisation St-Jean-Baptiste
- ✓ Demande à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs : demande de subvention et rédaction dossier barrières : soutien technique
- ✓ Ajout forfait Numérique.ca : calendrier interactif : 550 \$
- ✓ Remboursement allocation annuelle 2023 : Sentier Les Pieds d'Or : 3 600 \$

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-100

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES : ÉLECTION PARTIELLE DU 2 AVRIL 2023

Le dépôt est fait de la liste des donateurs et rapport de dépenses : élection partielle du 2 avril 2023.

RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- Soirée d'improvisation : compte-rendu

Le conseiller, Denis V. Lachance

- Remerciements à la conseillère Suzanne Gagnon et au conseiller Sylvain Hinse pour l'organisation de leurs activités respectives

Le conseiller, Charles Rioux

- Rien à rapporter

La conseillère, Suzanne Gagnon

- Sentier Les Pieds d'Or : activités des histoires, 320 personnes ont été accueillies
- Nouveau site internet en ligne
- Comité de survie : va y revenir à l'ordre du jour

Le conseiller, Mario Hinse

- Projet éolien : compte-rendu sur la rencontre

- Salon Americana sur l'environnement : participation avec le maire (matières résiduelles et traitement des eaux)
- Consultation publique : développement résidentiel

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Agri-Ressources : participation à l'assemblée générale annuelle et compte-rendu
- 12-18 : assemblée générale en avril

Le maire, Réal Fortin

- Déneigement des trottoirs
- Plaintes pour les chiens dangereux
- MRC : Fonds de ruralité a été voté et accepté pour une somme 49 900 \$ au projet de skate parc
- MRC / volet CDEVR : nouveau projet de recrutement agent à l'international
- Remerciements aux gens qui ont participé à la fête municipale le 11 mars dernier

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2023

Rien à signaler.

2023-04-101

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2023

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-102

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Alarme Bois-Francs	Vérification systèmes d'alarme (2022-2023) Renouvellement centrale salle paroissiale	1 743.48 \$
Aréo-Feu	Remplacement échelle	766.88 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation camion #1	54.02 \$
Charest International	Réparation camions #1 et #2	329.26 \$
Couture Timber Mart	Remplacement réservoir eau chaude garage, remplacement boîte aux lettres, achat d'asphalte froide	1 174.83 \$
Distribution Michel Fillion	Grades sécurité incendie	68.88 \$
Distribution SecurMed	Accessoires trousse 1er soin garage	28.50 \$
Entreprise MO	0 3/4 pour réparation route	114.98 \$
Philippe Gosselin & Associés	Entretien et réparation fournaise garage	352.86 \$
Pièces d'auto Allison	Réparation camions #1, #2 et #6	72.38 \$
Pièces de Carrosseries Capex	Crédit pièces garage et réparation camions déneigement	88.74 \$
Protection incendie CFS	Réparation appareil respiratoire service incendie	22.94 \$
Purolator	Transmission soumission déplacement tuyau Trois-Lacs	47.44 \$

Qualinet	Visite de chantier et rapport d'évaluation dégâts d'eau service de garde (remboursé en totalité par les assureurs)	376.55 \$
Robitaille Équipement	Lames camions #1, #2 et #6 et tourniquet camion #6	2 341.12 \$
Roger Grenier	Chlore aqueduc et accessoire garage	465.38 \$
Royaume Luminaire Victoriaville	Réparation luminaires salle du conseil	298.66 \$
Sidevic	Achat d'accessoires déneigement	816.59 \$
Terrapro	Réparation tracteur New Holland	423.63 \$
VFD	Accessoires et pièces réparation camions déneigement	484.77 \$
Vivaco	Remplacement boîte aux lettres et graisse	272.60 \$
	Total	5 638.42 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 5 638.42 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de mars 2023 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 316 304.86 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 28 mars 2023.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2023-04-103

Approbation d'une entente de transaction afin de régler un litige relativement à la propriété du 1280, rue St-Joseph

Attendu qu'un litige est né entre la Municipalité et le propriétaire de l'immeuble situé au 1280, rue Saint-Joseph, quant au respect du *Règlement numéro 2021-409 G-100 abrogeant le Règlement numéro 2021-408 G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska* (ci-après le « Règlement sur les nuisances ») applicable sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que plusieurs inspections ont été effectuées sur l'immeuble, au cours des dernières années, par l'inspecteur en bâtiments et en environnement de la Municipalité;

Attendu que ces inspections ont permis de constater l'accumulation de nuisances sur l'immeuble telles que des véhicules routiers hors d'état de fonctionnement, des véhicules routiers en état apparent de réparation, de la ferraille, des pneus, des pièces ou carcasses d'automobiles, de la machinerie de toutes sortes, des déchets, rebuts, des débris de construction, du bois, de la ferraille, des palettes de bois, des blocs de ciment, etc.;

Attendu que la présence des nuisances contrevient aux dispositions du *Règlement sur les nuisances*;

Attendu que le ou vers le 13 décembre 2022, la Municipalité a fait signifier au propriétaire, par le biais de ses avocats, une mise en demeure afin d'exiger l'enlèvement des causes d'insalubrité et de nuisances se trouvant sur l'immeuble;

Attendu que le propriétaire accepte de procéder à l'enlèvement des causes

d'insalubrité et de nuisances se trouvant sur l'immeuble, selon les délais convenus;

Attendu qu'en conséquence, les parties ont convenu d'une entente afin de régler à l'amiable le dossier;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'*Entente et transaction* permettant de régler à l'amiable le différend qui oppose la Municipalité et le propriétaire de l'immeuble situé au 1280, rue Saint-Joseph;

Attendu que les membres du conseil jugent qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de régler le litige à l'amiable selon les termes prévus au projet d'*Entente et transaction*;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que Conseil de la Municipalité de Tingwick accepte de régler le litige à l'amiable avec le propriétaire de l'immeuble situé au 1280, rue Saint-Joseph, selon les termes du projet d'*Entente et transaction*;

Que le Conseil de la Municipalité de Tingwick autorise le maire, Monsieur Réal Fortin, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Chantale Ramsay, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le projet d'*Entente et transaction* présenté afin de régler le litige opposant la Municipalité et le propriétaire de l'immeuble situé au 1280, rue Saint-Joseph;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-104

Demande d'autorisation CPTAQ : Entreprises Marchand et Frères inc

Considérant que le projet consiste à la présentation d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à l'agrandissement d'une sablière située sur les lots 5 499 650 et 5 501 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska au-delà des limites du droit acquis ;

Considérant que l'exploitation d'une sablière et de ses activités accessoires avait lieu sur les lots 5 499 650 et 5 501 127 en 1979, soit avant la date d'application du troisième décret désignant la zone agricole dans la municipalité de Tingwick en 1980 ;

Considérant qu'au dossier 435084, la Commission a confirmé l'existence de droits réels sur la propriété à des fins industrielles pour l'exploitation d'une sablière conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

Considérant que le site s'inscrit dans un milieu agroforestier principalement occupé par des boisés sans érablière et qu'il y présence d'autres sablières sur les lots voisins ;

Considérant que le site se trouve à même la zone RU-12 du plan de zonage afférent au *Règlement de zonage numéro 2010-311*, que la Municipalité de Tingwick a amendé en 2019 afin d'y autoriser les activités d'extraction dans la zone concernée ;

Considérant que le projet vise l'agrandissement de la sablière sur une superficie de 4,06 ha et l'utilisation d'un chemin d'une superficie de 0,12 ha ;

Considérant que l'aire en droits acquis a une superficie totale de 4 ha ;

Considérant que les lots formant la propriété visée totalisent 18,61 ha ;

Considérant que l'objectif du projet est de permettre à l'entreprise de s'approvisionner en sable pour répondre à la demande dans la région et d'égaliser le profil du terrain avec les lots contigus ;

Considérant que la profondeur de l'exploitation se situera en tout point à plus d'un (1) mètre de la nappe phréatique et suivra un profil de façon à assurer le bon drainage du site ;

Considérant que le plan de restauration de l'aire d'exploitation permettra au terrain de retrouver sa vocation agricole ;

Considérant que les travaux d'exploitation de cette sablière seront faits sous la supervision d'un agronome spécialisé dans ce domaine ;

Considérant qu'à l'échéance de l'autorisation, un rapport produit par l'agronome chargé de la supervision du site et faisant la preuve du respect des conditions de l'autorisation sera soumis à la Commission ;

Considérant que l'autorisation de la Commission est sollicitée pour une période de dix (10) ans ;

Considérant que les activités de la sablière seront réalisées conformément aux exigences règlementaires du nouveau Règlement sur les carrières et sablières (Q-2, R.7.1) ;

Considérant que de l'avis de l'officier municipal en charge du dossier, ce dernier est conforme à la réglementation locale ;

Considérant que les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* seront respectés ; à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole des lots	4-6 FT 4-4 FM
1.1	Le potentiel agricole des lots avoisinants	50% Identique au lot visé par la demande 50% Nul
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Le lot est boisé et présente plusieurs variations de topographie. Le potentiel agricole sera amélioré après les travaux d'excavation.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucun impact significatif sur les activités agricoles. Les usages des lots avoisinants sont majoritairement non agricoles.
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte supplémentaire pour les établissements de production animale.
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Aucun autre emplacement, il s'agit d'une situation ponctuelle.
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	L'environnement immédiat n'est pas caractérisé par une homogénéité d'usages agricoles.
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Des mesures sont prévues pour limiter les impacts sur les ressources en eau. Amélioration des sols exploitables suite à la restauration.
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Ne s'applique pas à la présente situation.

9	L'effet sur le développement économique de la région	Le projet générera des activités économiques dans la région.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Le projet favorisera l'expansion du secteur économique afférent.
11	Le plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Arthabaska	Compatible.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appuie la demande d'autorisation formulée par Entreprise Marchand et Frères inc., auprès de la CPTAQ dans le but d'autoriser l'agrandissement d'une sablière située sur les lots 5 499 650 et 5 501 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska au-delà des limites du droit acquis le tout, tel que décrit dans la demande présentée par Entreprise Marchand et Frères inc. et ses mandataires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-105

Dérogation mineure : 17, rue Guy

Considérant que le lot visé est le lot 5 498 866 du Cadastre du Québec et qu'il est situé dans la zone R-2 du plan de zonage de la municipalité de Tingwick ;

Considérant que le lot a une superficie de 4 110,7m² n'est pas situé en zone inondable ;

Considérant que la propriétaire souhaite obtenir un permis de construction pour une habitation unifamiliale isolée de 5m x 11m x 4m de hauteur;

Considérant que l'habitation actuelle serait déplacée en cour arrière et transformée en remise résidentielle accessoire à la nouvelle construction ;

Considérant que la remise aurait une superficie de 31,25m², une hauteur de 3,6m et serait implantée à plus de 1,5m des limites de propriété ;

Considérant que l'article 7.1. du *Règlement de zonage no 2010-311* prévoit qu'une habitation unifamiliale isolée à un étage ait une superficie minimale de 75m² et des façades d'au moins 7,5m;

Considérant que l'habitation à construire aurait deux façades de 5m et une superficie de 55m² ;

Considérant que le respect des dimensions minimales de façades nécessiterait un remblai en raison de la topographie du terrain ;

Considérant que l'article 7.9. du *Règlement de zonage no 2010-311* prévoit qu'une remise accessoire à une habitation unifamiliale isolée ait une superficie maximale de 25m²;

Considérant que toutes les autres normes du *Règlement* susmentionné seront respectées ;

Considérant que les membres du comité consultatif présents recommandent de refuser la demande. Leurs recommandations sont appuyées sur les motifs suivants :

1. L'application de la réglementation ne pose aucun préjudice sérieux à la demanderesse. Entre autres, un remblai peut être aménagé afin de permettre la construction de façades conformes, le bâtiment actuel pourrait être agrandi ou être déplacé et transformé en garage conformément à la réglementation en vigueur.
2. La superficie et la configuration du terrain ne justifient pas la nécessité de déroger au présent règlement. Entre autres, le lot est spacieux et

n'est pas situé en zone de contrainte.

- 112 -

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu de refuser la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-106 Demande de modification zonage (changement d'usage) : Vivaco : C-2

Considérant qu'une demande de modification réglementaire a été déposée à la Municipalité par Vivaco Groupe Coopératif conformément à la démarche prévue au *Règlement de permis et certificat numéro 2010-314*;

Considérant que la demande consiste à autoriser l'usage *H) Commerces liés aux exploitations agricoles* dans la zone commerciale C2 du plan de zonage afférent au *Règlement de zonage numéro 2010-311* ;

Considérant que la nomenclature des usages du *règlement de zonage* prévoit les éléments suivants à son article 4.3 :

« 4.3. *Le groupe commercial*

(...)

H) Les commerces reliés aux exploitations agricoles, soit :

- *vente de produits et articles utilisés dans le cadre des activités agricoles;*
- *ventes et services reliés à l'exploitation agricole, c'est-à-dire machinerie, équipement aratoire, dépôt d'engrais chimique. »*

Considérant que l'usage à autoriser cadre avec la nature de la zone concernée ;

Considérant que l'objectif de la demande est d'élargir l'éventail d'opportunités pour les projets commerciaux sur le territoire de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, et résolu que la Municipalité de Tingwick donne suite à la demande en entamant le processus de modification réglementaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2023-04-107 Congédiement employé numéro 32-0003

Considérant que l'employé numéro 32-0003 est à l'emploi de la municipalité depuis le 12 avril 2021;

Considérant la rencontre et les discussions tenues avec l'employé numéro 32-0003;

Considérant les reproches formulés à l'endroit de l'employé numéro 32-0003;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil ordonne le congédiement de l'employé numéro 32-0003 et ce, à compter de ce jour;

Que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'employé numéro 32-0003 les sommes qui lui sont dues à ce jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-108 Présentation soumissions reconstruction de la descente de bateau secteur Trois-Lacs

Les soumissions ont été ouvertes à 13 h 30 le jeudi 16 mars 2023, par Madame Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Monsieur Michel Talon

de la Sablière de Warwick ltée, Monsieur Marc-André Lessard pour Les Excavations Yvon Houle et Fils inc., Madame Karyne Houde de la Firme EXP et Madame Guylaine Bergeron (adjoite à la direction de la Municipalité de Tingwick).

Nom	Prix	Conformité
J. Noël Francoeur inc.	59 510.49 \$	Oui
La Sablière de Warwick ltée	49 603.80 \$	Oui
Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.	55 191.46 \$	Oui

Après vérification, la soumission de La Sablière de Warwick ltée est la plus basse conforme. Le prix soumis ne comprend pas les taxes.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de retenir la soumission de La Sablière de Warwick ltée au montant mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-109

Demande de soumission calcium

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2023. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-110

Location niveleuse 2023

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Chantale Ramsay, à demander des prix pour le nivellement des routes et d'octroyer le contrat à l'entrepreneur ayant le plus bas prix selon le manuel du taux de location de machinerie lourde en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-111

Embauche de M. Alain Turcotte à titre d'inspecteur municipal

Considérant que l'employé qui occupait le poste d'inspecteur municipal n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Tingwick depuis fin mars dernier;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'embaucher M. Alain Turcotte à titre d'inspecteur municipal pour une période d'un an probatoire. Le salaire ainsi que les avantages seront déterminés dans une entente salariale à signer entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Monsieur Réal Gagnon : carte de remerciement soirée 11 mars 2023
- ✓ Madame Lucie Hamel et Monsieur Claude Roy : remerciement pour la commandite accordée au Club de Ski de Fond de Val-des-Sources

ADMINISTRATION

2023-04-112

Participation journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat le 19 avril

Considérant que les organismes à but non lucratif sont considérés comme des partenaires importants dans la communauté de la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Tingwick offre l'inscription gratuitement aux représentants et bénévoles desdits organismes afin de leur permettre d'être présents à la Journée d'échange et de réflexion sur le bénévolat le 19 avril 2023. Si toutefois les personnes inscrites ne se présentaient pas à cette journée, les frais d'inscriptions devront être remboursés à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-113 Formation Therrien Couture Jolicoeur : Rendez-vous TCJ en droit municipal : 75 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise Madame Chantale Ramsay, directrice générale à participer à la formation offerte par la firme Therrien Couture Jolicoeur « Rendez-vous TCJ en droit municipal » pour la somme de 75 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-114 Approbation et signataire plan de protection fournaise : Philippe Gosselin & Ass. Ltée

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick approuve le plan de protection de fournaise de la firme Philippe Gosselin & Associés Ltée au coût de 287 \$ (taxes incluses) annuellement et autorise la directrice générale et greffière trésorière à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-115 Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 16 au 22 avril 2023

Attendu que l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de la communauté;

Attendu que pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Attendu que le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habiletés sans attente de rémunération;

Attendu que l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux;

Attendu que plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution de bénévoles;

Attendu qu'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse il est résolu que la Municipalité de Tingwick proclame la semaine de l'action bénévole du 16 au 22 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-116 Approbation activités Sentier Les Pieds d'Or

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu d'approuver les dates soumises aux activités prévues au calendrier pour le Sentier Les Pieds d'Or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Approbation prix réparation toit CPE et caserne incendie :
Therrien Pellerin Couvertures
La résolution 2023-04-117**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick approuve le prix de Therrien Pellerin Couvertures pour la réparation des toits du CPE et de la caserne incendie, pour un montant de 9 940 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-118

Achat tablette électronique : M. Réal Fortin, maire

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat d'une tablette électronique pour le maire M. Réal Fortin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-119

Utilisation et message système Somum

Considérant que la messagerie Somum se veut un système automatisé de communication pour l'envoi de masse de messages téléphoniques à la population;

Considérant que depuis quelques années, cette messagerie a été offerte à plus grande échelle auprès des organismes à but non lucratif de la Municipalité de Tingwick pour la diffusion de leurs activités;

Considérant que plusieurs citoyens se désabonnent de cette plateforme en raison d'une trop forte transmission de messages, entre autres pour l'annonce générale d'événements et/ou d'activités divers;

Considérant qu'il est primordial de conserver le plus grand nombre d'abonnés en raison des messages d'urgence, de prévention ou autre d'importance que la municipalité désire transmettre à sa population;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'utilisation du système Somum exclusivement dans le cadre de messages d'urgence ou de message d'intérêt publique provenant de la municipalité et ce, afin de revenir à l'objectif initial de l'utilité de cette messagerie en cas d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-120

Fermeture comité de survie

Considérant que la Municipalité de Tingwick a fait appel aux citoyens afin de former un Comité de survie de commerces et de services de proximité ;

Considérant que l'objectif de la formation de ce comité n'est plus nécessaire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de demander la fermeture du comité de survie des services de proximité de la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-121

Achat d'une caméra Pavillon Armand-Rousseau

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat d'une caméra de surveillance pour le Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande de soumission déneigement secteur Trois-Lacs conjointement avec la Municipalité de St-Rémi-de-Tingwick
La résolution 2023-04-122**

Considérant que le secteur Trois-Lacs de Tingwick est une continuité du secteur Trois-Lacs de Saint-Rémi-de-Tingwick;

Considérant que les contrats de déneigement pour ces secteurs sont venus à échéance pour les deux municipalités;

Considérant le coût de l'essence, un article sera inclus au contrat pour la surcharge de carburant;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande une soumission conjointe avec la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour le déneigement du secteur Trois-Lacs. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Également la soumission peut être acceptée par en tout ou en partie par l'une ou l'autre des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-04-123

Offre de service COPERNIC : brigade bleue : plantes envahissantes : forfait or : 2 100 \$ (35 heures)

Attendu que l'organisme de Concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC) offre de l'accompagnement sur la gestion des milieux humides et hydriques;

Considérant que COPERNIC a présenté une offre de services professionnels, appelée *brigade bleue* dans le traitement des plantes envahissantes et ce, par le biais d'une équipe terrain dans l'accompagnement et la planification territoriale;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de services professionnels de COPERNIC, appelée *brigade bleue* dans le traitement des plantes envahissantes, forfait or, au coût de 2 100 \$ en raison de 35 heures de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-124

Paiement camion de déneigement 2022 : surplus cumulés non affectés

Considérant les états financiers déposés et le surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2022;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu de rembourser le coût du camion de déneigement 2022 à même les surplus cumulés non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-125

Demande AET : 1 525 \$ achat vivaces Jardins auto fertiles

Monsieur Denis V. Lachance, conseiller, se retire de la table des délibérations et mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet.

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la

demande d'Action Environnement Tingwick (AET) d'effectuer l'achat de vivaces pour les Jardins auto fertiles pour un montant de 1 525 \$, incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Denis V. Lachance revient à la table des délibérations.

2023-04-126

Approbation lettre d'appui projet : « L'eau de pluie, une ressource utile, accessible et écologique » : AET

Considérant qu'Action Environnement Tingwick, organisme à but non lucratif, désire déposer une demande préliminaire « *L'eau de pluie, une ressource utile, accessible et écologique !* », phase 1;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick donne son appui à AET pour son projet décrit précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-127

Reconnaissance organisme de Tingwick : Moto-Aventure Bois-Francs

Monsieur Réal Fortin, maire, se retire de la table des délibérations et mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet.

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède déjà une politique de location pour les organismes à but non lucratif sur son territoire;

Considérant que Moto-Aventure Bois-Francs est présenté tel un organisme régional du territoire du Centre-du-Québec dont le siège social au Registre des entreprises est inscrit comme domicile élu à Tingwick et que plus de 50% des administrateurs y résident;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick reconnaisse Moto-Aventure Bois-Francs comme étant un organisme à but non lucratif de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Réal Fortin revient à la table des délibérations.

2023-04-128

Demande Chevaliers Colomb : pain partagé : coin rue St-Joseph et rue Ste-Marie et intersection Chemin du Mont-Gleason

Considérant que les Chevaliers de Colomb organisent une activité pour la vente de pain partagé le 8 avril 2023;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la demande des Chevaliers de Colomb pour leur événement de vente de pain partagé au coin des rues Saint-Joseph et Sainte-Marie ainsi qu'à l'intersection du chemin du Mont-Gleason.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-129

Camp de jour 2023 : 3 800 \$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu, que la Municipalité de Tingwick autorise les dépenses d'activités et de fournitures pour le camp de jour 2023 pour un montant de 3 800 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-130

Organisation St-Jean-Baptiste

Considérant que la fête de la St-Jean-Baptiste est organisée à tour de rôle par les municipalités de Tingwick et de Saint-Rémi-de-Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'autoriser l'organisation de la fête de la St-Jean-Baptiste dans la Municipalité de Tingwick pour l'année 2023. Les détails ainsi que les activités seront transmis à la population lorsqu'ils seront rendus publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-131

Demande à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs : demande de subvention et rédaction dossier barrières : soutien technique

Considérant que la Municipalité de Tingwick siège sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

Considérant que les membres et la direction générale de la Municipalité de Tingwick demande à la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs une demande de subvention et de rédaction du dossier de barrières ainsi qu'un soutien technique dans la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que le conseil sollicite la RIRPTL pour une demande de subvention et rédaction du dossier de barrières ainsi qu'un soutien technique dans la réalisation de travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-132

Ajout forfait numérique.ca : calendrier interactif : 550 \$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'ajouter le module du calendrier interactif au contrat avec Numérique.ca pour un montant de 550 \$/année, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-133

Remboursement location annuelle 2023 : Sentier Les Pieds d'Or : 3 600 \$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu d'autoriser le remboursement pour l'allocation annuelle 2023 pour l'aide à l'entretien du Sentier Les Pieds d'Or pour un montant de 3 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : travaux du toit au CPE; si rapport public de l'inspecteur; installation de la caméra à quel endroit au Pavillon Armand-Rousseau; CPTAQ; site internet procès-verbaux disponibles 2 ans et procédures de changement de règlement.

2023-04-134

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la présente séance soit close.

(20 h 05).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2023-04-102, 2023-04-103, 2023-04-106, 2023-04-107, 2023-04-108, 2023-04-109, 2023-04-110, 2023-04-111, 2023-04-112, 2023-04-113, 2023-04-114, 2023-04-117, 2023-04-118, 2023-04-121, 2023-04-122, 2023-04-123, 2023-04-124, 2023-04-125, 2023-04-127, 2023-04-128, 2023-04-129, 2023-04-130, 2023-04-132 et 2023-04-133.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%